



Commune
de
Maussane les Alpilles

ARRÊTE

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
Stationnement d'un véhicule camion toupie, au niveau du 8 place Laugier de Monblan. Le 03 octobre 2022, entre 8h00 et 12h00.

Le Maire de MAUSSANE LES ALPILLES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande présentée par la SARL CG Construction, reçue en date du 22 septembre 2022,
- **Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique pendant la durée du stationnement d'un camion toupie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison du coulage d'une dalle pour le chantier de la SARL CG Construction, un camion toupie sera autorisé à stationner, à proximité du chantier, sis 8 place Laugier de Monblan, le 03 octobre 2022, entre 8h00 et 12h00.

Article 2 : La SARL CG Construction devra mettre en place la signalisation adaptée et permettre le passage des piétons sur un espace sécurisé,
Elle devra prendre toutes les mesures afin de garantir la sécurité publique,
Elle sera la seule responsable des dommages pouvant survenir à l'occasion du stationnement des véhicules.

Article 3 : La Police Municipale et Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie des Baux de Provence,
- Madame le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de la Vallée des Baux,
- La SARL CG Construction,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Maussane les Alpilles le 27 septembre 2022.

Publication site internet commune le : 28/09/2022

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



Délai et voie de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil 13281 Marseille cedex 6) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat

Hôtel de Ville - Avenue de la Vallée des Baux - 13 520 Maussane les Alpilles
Tel : 04 90 51 30 06 - Fax : 04 90 51 36 45 - Email : contact.mairie@maussanelesalpilles.fr

